

## AVIS PUBLIC

### **Règlement 1089-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter des usages supplémentaires dans les zones Ic.4, Ic.5, Ic.6, Ic.8, Ic.9 et Ic.10**

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 4 mars 2019;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 mars 2019;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 18 avril 2019;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 19<sup>e</sup> jour d'avril 2019

Céline LeBlanc  
Greffière